

Vie étudiante : les pistes de la CPU pour la rentrée, avec l'enjeu de « maintenir les liens sociaux »

Paris - Publié le lundi 27 juillet 2020 à 9 h 02 - Actualité n° 189360

- « Un soutien pédagogique qui suppose un accompagnement humain et matériel de nouvelles modalités d'enseignement ;
- un soutien social et médical qui tente de répondre à une vaste diversité de situations ;
- un soutien moins ciblé qui contribue, par l'activité sportive, la pratique artistique, les actions solidaires, à maintenir un sentiment d'appartenance, une dynamique d'échange. »

Tels sont les trois types de soutien qu'une rentrée académique peut prendre en compte « après cet épisode de confinement-déconfinement », selon une note sur la rentrée étudiante, réalisée par la commission vie étudiante et vie de campus de la Conférence des présidents d'université, en date du 26/06/2020 et dont News Tank a obtenu copie.

Alors que les universités se préparent à une rentrée en partie à distance du fait des conditions sanitaires, « un des enjeux majeurs réside dans le maintien des liens sociaux — entre étudiants, entre étudiants et services de l'université, entre étudiants et enseignants — qui favorisent les échanges entre pairs, l'accompagnement individualisé et peut contribuer à limiter le décrochage au cours du premier semestre, notamment pour les étudiants de première année ».

Ainsi, selon la CPU, la crise sanitaire souligne « à quel point la formation et la vie universitaire sont des sujets intimement liés ». Elle indique que :

- « Le sport, la culture, les actions de prévention sont autant d'expériences traversées, mais aussi de compétences transversales et de savoirs-être développés qui forment des citoyens éclairés et cultivés. Ces axes de formation favorisent la réussite des étudiants, leur épanouissement et leur intégration professionnelle tout en contribuant à leur santé et leur bien-être.
- Lutter contre l'isolement, promouvoir l'engagement associatif, valoriser les projets écoresponsables et solidaires, comptent parmi les actions qui préparent les étudiants à se responsabiliser et élèvent leur conscience sociale.
- La restauration, le logement, les aides sociales sont des services qui contribuent à améliorer le quotidien des étudiants, concourant ainsi à l'amélioration de leurs conditions d'études. »

Des services à garantir aux étudiants

Assurer la sécurité sanitaire et communiquer auprès des étudiants

La [CPU](#) indique d'abord que « les règles de protection et de distanciation seront appliquées dans toutes les activités proposées ». Ce pour quoi il faut « informer constamment étudiants et personnels des gestes barrières et des mesures précises prises localement par l'institution ».

Par ailleurs, il est proposé d'associer les étudiants à la conception de ces outils de communication afin de s'assurer de l'efficacité du message :

« Il est indispensable d'impliquer les étudiants dans la conception à la fois des canaux de communication aussi bien que dans la formulation des messages. Cela peut se faire par la création d'un panel d'étudiants sous forme de focus group ou encore par le fléchage d'un emploi étudiant à cette fin. »

Enfin, la commission vie étudiante et de campus de la CPU invite les établissements à définir un plan d'urgence d'établissement en cas de détection de cas de Covid-19. Il « peut prendre en compte les spécificités de l'offre de formation d'un établissement ainsi que les spécificités de la configuration de ses campus ». En outre, il définira des « procédures clairement définies » pour permettre la transition entre les différents scénarios d'accueil des étudiants et personnels.

Santé : repérer les étudiants fragiles

La Conférence des présidents d'université préconise :

- d'inciter les étudiants vulnérables ou qui sont logés avec des personnes vulnérables à s'identifier auprès du service de santé universitaire lors des inscriptions ;
- de s'appuyer sur les étudiants relais santé qui « permettent de maintenir un lien avec les étudiants en cas de distanciel ou d'accompagner les étudiants dans l'organisation d'événements festifs en respectant les règles sanitaires » ;
- de renforcer l'accompagnement psychologique des étudiants, notamment par le recrutement de professionnels et la diffusion des contacts d'associations proposant un service d'écoute.

« Une information vers les étudiants via tous les canaux possibles sera utile pour inciter tous les étudiants qui auraient besoin d'un accompagnement à se signaler auprès du service handicap le plus tôt possible et idéalement avant la rentrée. »

Améliorer la coordination des aides sociales avec les Crous

L'accroissement des aides sociales entre 2019 et 2020 impose, selon la note, « une coordination de ces aides avec le [Cnous](#) et entre les universités et les [Crous](#) de leur académie, afin de bien définir le champ d'intervention de chaque acteur ».

Ainsi, l'interface entre les différents systèmes d'information des établissements et des Crous « gagnerait également à être améliorée pour une meilleure coordination des actions ».

Par ailleurs, la commission identifie deux actions « à fort impact » :

- « Une augmentation du nombre d'assistantes sociales et des personnels chargés de gérer les aides à anticiper.
- Un maintien des bourses pour tous les étudiants bénéficiaires pendant les mois d'été permettrait de limiter l'impact de la crise sociale à la rentrée. »

Numérique : un marché national pour le matériel et le déploiement du service eduroam par les Crous

« Entamer une démarche accélérée qui tend à banaliser l'enseignement à distance ou hybride nécessite un accès pérenne à un équipement efficace et économique », indique la CPU.

Pour cela, elle préconise « que soit mis en place un marché national pour rendre l'équipement des étudiants en ordinateurs portables plus accessible en proposant des ordinateurs à moindre coût », notamment sous la forme de bons d'achat pour des produits négociés au niveau national.

Afin de faciliter l'accès à un réseau wifi de qualité, elle propose de déployer le service eduroam dans l'ensemble des Crous « pour les étudiants qui circulent entre leur établissement et les infrastructures des Crous (logements, restaurants, cafétérias, espaces de coworking, etc.) ».

Accueil des étudiants : s'appuyer sur les associations

La note indique que les établissements peuvent intégrer des éléments de gamification dans les dispositifs de rentrée, notamment « en favorisant la communication par l'image, et en développant des interfaces d'accueil avec parcours d'intégration qui permettent de découvrir progressivement leur univers (en mode un jour, un défi, une action à faire) ».

La CPU propose également de s'appuyer sur les associations étudiantes afin de proposer des dispositifs de tutorat renforcés :

- « pour accompagner à la prise en main des outils ;
- pour acculturer à la méthodologie du travail universitaire (dans un contexte avec moins de présentiel) ;
- pour repérer les étudiants en difficulté (matérielle, psychologique, sociale, etc.) et leur permettre de réorienter vers les bons interlocuteurs formés. »

« Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement doivent également être pensés pour être accessibles aux étudiants contraints de subir une quatorzaine. »

Étudiants internationaux : adapter les activités d'accueil

Les conditions sanitaires pourront entraîner une rentrée à distance pour une partie des étudiants internationaux. Toutefois, « les activités d'accueil peuvent être adaptées pour éviter le désengagement des étudiants avant leur mobilité et renforcer l'accompagnement aux départs en mobilité », écrit la commission vie étudiante de la CPU.

« Les outils proposés par le réseau *ESN* pourront être particulièrement utiles (*buddy system*, journées de préparation à la mobilité, *radio Erasmus online*...). »

Par ailleurs, la Conférence encourage à une bonne coordination entre les services de relations internationales des établissements et les Crous sur la question du logement : « Des échanges réguliers entre les services universitaires concernés et les Crous permettront de trouver des solutions pour que les logements soient utilisés à la rentrée puis rendus disponibles au second semestre ».

Transports : « Repenser la mobilité des étudiants » en lien avec les collectivités

Selon la CPU, « la crise est l'occasion de repenser la mobilité des étudiants pour favoriser les mobilités douces ou collectives, au risque de voir les étudiants se rabattre vers leur voiture individuelle, seule garante des règles de distanciation ».

Toutefois, cette démarche doit être réalisée avec les collectivités « afin de proposer des horaires de transports en commun compatibles avec les cours des étudiants et une nouvelle organisation des emplois du temps pour permettre un lissage des heures de pointe en collaboration avec tous les autres utilisateurs de transport », indique-t-elle.

« Les associations étudiantes pourront être sollicitées pour accompagner les étudiants dans cette démarche à travers des ateliers de découverte ou des ateliers réparations de vélos sur les campus. »

Un soutien et un accompagnement renforcés aux associations étudiantes

« Si la crise a rappelé le rôle essentiel des associations étudiantes, elle en a également fragilisé certaines, qui se sont retrouvées en difficulté dans ce contexte inédit qu'elles n'avaient pu anticiper », constate la CPU. Il lui semble donc « impératif » de leur proposer un accompagnement adapté.

Les associations étudiantes ont également participé à l'organisation de distribution de paniers alimentaires. La note indique que « si ces actions se poursuivent dans les prochains mois, des échanges entre les différents acteurs devront être organisés pour s'assurer de leur complémentarité au profit des étudiants bénéficiaires ».

Il sera ainsi « nécessaire d'apporter une attention particulière aux épiceries sociales et solidaires à la rentrée pour permettre une reprise de leurs activités en lien avec les autres structures du territoire ».

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »